

POSTULAT

Auteur Guido Walker, CVPO, et Alex Schwesternmann, CSPO
Objet Bilan des dégâts causés par le loup: les coûts effectifs manquant
Date 16.12.2016
Numéro 3.0326 (anc. 5.0263 / 4.0235)

Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a dressé un bilan des dégâts causés par le loup en Valais sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016, et a publié un communiqué de presse. Sur la période considérée, 9 loups, parmi lesquels au moins trois petits, ont été dénombrés. Dans le même temps, 187 animaux de rente ont été tués. Les dégâts s'élèvent à 83'680 francs.

Ce montant ne couvre qu'une partie des dommages et non pas les coûts effectifs qui sont supportés par les chasseurs, les paysans et les éleveurs ou qui sont à la charge du canton.

Il manque notamment les données financières concernant les éléments suivants:

- clôtures de protection qui ne sont pas subventionnées, accessoires compris;
- heures supplémentaires consacrées à l'installation des mesures de protection;
- coûts pour les arrangements de garde avec les bergers;
- acquisition et coûts liés à l'entretien d'animaux de protection (chiens, ânes et autres);
- prestations d'assurance pour les chiens de protection;
- coûts liés aux mesures de protection supplémentaires des animaux sauvages et des animaux d'élevage;
- valeur réelle des animaux d'élevage portés disparus suite à des attaques de loups;
- frais de maladies des animaux d'élevage qui sont contraints de rester dans des enclos de nuit et qui tombent ensuite malades (sols humides, contraction de maladies en raison de la place limitée à disposition), etc.

Les dégâts tels que l'érosion, les laves torrentielles, les incendies, etc., qui trouvent leurs causes dans les attaques du loup au travers du pacage des alpages, ne sont pas chiffrables. La dimension et le nombre des alpages abandonnés jusqu'ici ont valeur d'indication.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est invité à établir un catalogue de critères énumérant la liste des coûts secondaires qu'engendre effectivement la propagation de grands prédateurs. Sur la base des coûts indubitablement provoqués par la formation de meutes et la propagation continue des grands prédateurs, il s'agit d'établir une prévision quant à l'évolution des coûts effectifs et d'en tenir la population dûment informée.